



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET

Bureau de la réglementation de sécurité
Section des armes
Affaire suivie par M. Francesco PATRIGNANI
Tél. : 03.21.21.20.53
Courriel : francesco.patrignani@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 28 AOUT 2018

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Destinataires in Fine

Objet : - Signalement des transactions suspectes par les armuriers

Référence : - Décision ministérielle du 31 juillet 2018 portant désignation de l'Office central de lutte contre le crime organisé comme point d'accueil de contact des signalements de transactions suspectes en matière d'armes.

L'Office Central de Lutte contre le Crime Organisé (OCLCO) de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) est désigné comme point de contact chargé de recueillir le signalement de transactions suspectes d'armes, de munitions ou de leurs éléments, mentionnés aux articles L.313-6 et R.313-26-1 du code de la sécurité intérieure.

Le signalement est effectué par la personne physique ou morale autorisée à exercer les activités mentionnées à l'article L.313-2 du code de la sécurité intérieure, dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R.312-26-1.

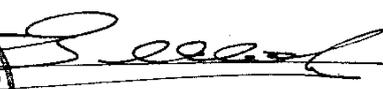
En conséquence, vous voudrez bien signaler sans délai à l'OCLCO à l'adresse ci-dessous et m'adresser copie de votre signalement, toute suspicion de transaction d'armes, de munitions ou de leurs éléments.

DCPJ – OCLCO
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Adresse courriel : oclc@interieur.gouv.fr

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,




Alain BESSAHA